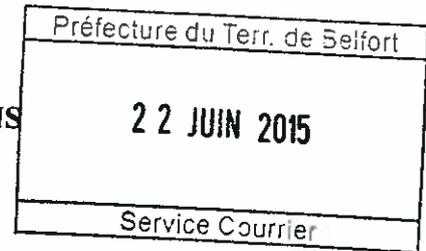


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



L'an deux mil quinze, le 11 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, , Jean-Claude TOURNIER, , Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Olivier REILER, Jean-Luc PIANZI **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, André HELLE, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Christian RAYOT, Patrice DUMORTIER à Olivier REILER, André HELLE à Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Pierre OSER à Monique DINET, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA à Jean Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 5 juin	Vendredi 5 juin	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

**2015-04-07 – Moulin de Courtelevant : remise en état de la roue à augets – Attribution d'une subvention à l'association « Les Amis du Moulin de Courtelevant »**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

Le moulin-musée du XVIIe siècle de Courtelevant est classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1991.

Ce patrimoine industriel rural reste fragile et nécessite des réparations régulières.

L'association des « amis du moulin de Courtelevant » accueille depuis 26 ans un public de plus en plus nombreux et diversifié (plus de 2500 visiteurs par an) et chaque année, plus de 700 enfants également passent plusieurs heures au sein de ce musée.

Aujourd'hui, toute cette activité est menacée car la roue à augets du moulin est hors d'usage et ne permet plus d'entraîner les meules de pierre ainsi que les appareils de fabrication de farines.

Après avoir affiné le chiffrage pour une remise en état de la roue, la somme nécessaire à sa remise en état est de 47 123 € H.T.

L'association ne peut trouver sur ses fonds propres la somme nécessaire à ces travaux.

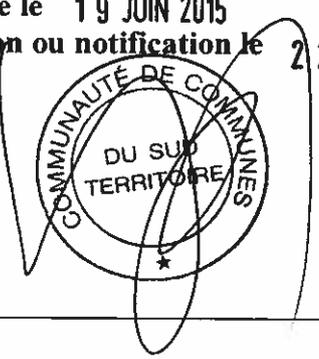
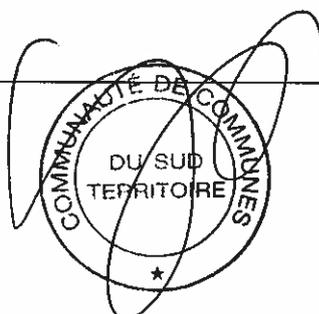
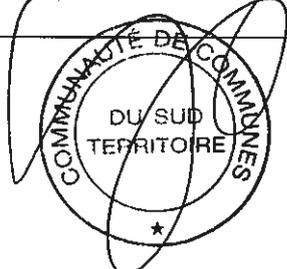
Elle a donc sollicité une aide exceptionnelle de la CCST afin de couvrir une partie des frais de ces travaux.

Considérant l'intérêt public local posé par l'activité touristique de ce moulin et attendu que l'association se doit de présenter un bilan financier complet de l'opération.

Le conseil communautaire décide d'attribuer exceptionnellement une subvention de 10 000 € à l'association comme contribution aux travaux de remise en état de la roue à augets du moulin.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'accorder, au titre de l'intérêt public local, une subvention exceptionnelle d'un montant de**
- **10 000 € (dix mille euros) à l'association « les Amis du moulin de Courtelevant » pour la contribution aux travaux de remise en état de la roue à augets du moulin.**
- **d'autoriser le Président à affecter les crédits budgétaires nécessaires**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19 JUIN 2015</b> <b>Et publication ou notification le 22 JUIN 2015</b></p> <p>Le Président, </p> 	<p><b>Le Président,</b> </p>  <table border="1" data-bbox="1021 1590 1436 1836"><tr><td>Préfecture du Terr. de Beaufort</td></tr><tr><td><b>22 JUIN 2015</b></td></tr><tr><td>Service Courrier</td></tr></table>	Préfecture du Terr. de Beaufort	<b>22 JUIN 2015</b>	Service Courrier
Préfecture du Terr. de Beaufort				
<b>22 JUIN 2015</b>				
Service Courrier				